

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Etaient absents : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

Programme d'aide à l'accession à la propriété – subvention ADIL du Doubs

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Subventions - Habitat »	Montant prévu au budget 2021 : 50 000€ Montant de l'opération : 10 000 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat 2013-2021, le Grand Besançon Métropole favorise l'accession à la propriété dans le parc de logements neufs avec pour ambition de maintenir des familles dans le territoire. L'Association Départementale d'Information sur le Logement du Doubs (ADIL25) accompagne depuis la mise en place de ce programme les ménages primo-accédants afin de faciliter et de sécuriser leur parcours. Compte tenu de l'impossibilité de formaliser une convention de partenariat au titre de l'année 2020, il est proposé d'apporter une subvention de 10 000€ en soutien au fonctionnement de l'ADIL dans ses missions d'intérêt général et plus particulièrement pour tenir compte du maintien en 2020 de son action au bénéfice du programme d'aide à l'accession à la propriété.

I. Contexte

L'ADIL25 est une association qui a pour vocation d'offrir gratuitement aux habitants du Doubs un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal dans le domaine du logement. L'Agence a notamment pour objectif de permettre à tout accédant de mener son projet d'accession à la propriété en toute sécurité financière et juridique.

Depuis la mise en place du programme d'aide à l'accession à la propriété par délibération du 26 juin 2014), Grand Besançon Métropole a confié à l'ADIL25 la mission d'informer les ménages sur le programme d'aide et de les accompagner tout au long de leur parcours d'accession à la propriété, avec notamment la gestion des dossiers de demande de subvention (vérification de l'éligibilité, délivrance et constitution des dossiers, dépôt des dossiers et formalisation de demandes de versement...).

La dernière convention établie entre le Grand Besançon Métropole et l'ADIL 25 a pris fin le 31 décembre 2019. Compte tenu d'aléas rencontrés dès le début de l'année 2020, puis des difficultés inhérentes à la crise sanitaire, la prorogation de la convention 2018-2019 n'a pu être concrétisée. Pour autant, l'ADIL25 a continué d'informer les ménages de Grand Besançon Métropole.

Au 31/12/2020, ce sont 28 ménages qui ont été accueillis, renseignés et suivis spécifiquement dans le cadre de l'aide à l'accession de Grand Besançon Métropole (contre une soixantaine les années précédentes en moyenne).

Il est à noter que le Conseil de communauté s'est prononcé le 28 juin 2021 sur la mise en place d'une nouvelle convention de partenariat couvrant la seule année 2021.

II. Proposition

Malgré l'absence d'une convention de partenariat couvrant l'année 2020, l'ADIL25 a maintenu son activité en faveur de l'accession à la propriété et a continué à recevoir et accompagner les ménages éligibles au programme d'aide de Grand Besançon Métropole.

6 dossiers de demande de subvention ont été transmis et 10 étaient en cours de constitution au 31 décembre 2020.

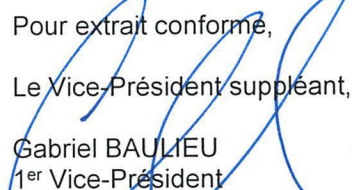
Grand Besançon Métropole, membre de l'ADIL25, fait partie du 3ème collège, celui des pouvoirs publics et organisations à but non lucratif d'intérêt général. A ce titre, Grand Besançon Métropole a la faculté de contribuer au financement de la structure en dehors toute convention de partenariat.

Considérant l'action de l'ADIL25 en faveur du programme d'aide à l'accèsion de Grand Besançon Métropole au cours de l'année 2020 (cf. bilan d'activité 2020), il est proposé d'apporter une contribution financière à son fonctionnement à hauteur de 10 000€, somme équivalente à la part fixe attribuée dans les conventions de partenariat précédentes et par ailleurs provisionnée par l'ADIL25 dans son budget 2020.

M. Pascal ROUTHIER, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'ADIL du Doubs au titre de l'année 2020 de 10 000 €.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 31 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 1 - M. Pascal ROUTHIER*

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*